



Annualisation 35h régularisation compteur négatif

Par **laurenefifou**, le **27/08/2010** à **13:57**

Bonjour,

je cherche une réponse à un problème de compteur négatif dans mon entreprise.

Nous sommes donc annualisés sur la base de 35h par semaine.

A ce jour j'ai pour l'année 2009 un solde négatif de 40h.

Mon employeur m'envoie un courrier me précisant que de septembre jusque fin décembre 10h seront retirées pour combler ce déficit.

Il est précisé dans le courrier que le solde négatif "n'est pas la résultante d'une défaillance" de la gestion de la planification.

Le problème est que j'ai eu beaucoup de soucis de santé durant cette année 2009 et que je suis d'ailleurs en arrêt longue durée depuis septembre 2009.

Ont-ils tout de même le droit de me réclamer ce que je ne pouvais physiquement pas rattraper?? Quel recours puis-je avoir?

Je vous remercie de vos réponses.

Laurène

Par **P.M.**, le **27/08/2010** à **15:31**

Bonjour,

Il faudrait que l'employeur soit plus précis pour justifier cette retenue...